

## CCAS DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 7 novembre 2024 à 10h00, salle du conseil municipal

**Date de convocation :**  
28 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil d'Administration du CCAS du Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Président du CCAS de Saint-Hilaire-de-Villefranche.

**PRÉSENTS :** M. BASCLE Didier, M. BIDEAU Christian, Mme ETOURNEAU Corinne, M. FILLON Nicolas, M. FOURNIER Patrick, M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, Mme ROUX Sylvie.

Nombre de Membres : 9  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Pouvoirs : 0  
Votants : 7

**ABSENTS EXCUSES :**  
Mme BESSE Marie-France  
M. GAUTHIER Paul

**INVITEE :** Mme HERNANDEZ Nathalie, infirmière coordinatrice de l'EHPAD

A été nommée secrétaire de séance : Mme Sylvie ROUX

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

#### DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Autorisation au Président du CCAS d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'EHPAD avant le vote du budget 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

CHAPITRES	CRÉDITS VOTÉS POUR 2024	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de L'article L16-12 du CGCT
20	7 751.00€	1 937.00€
21	15 000.00€	3 750.00€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 7)

**APPROUVE ET AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

#### DOSSIER FONDS D'URGENCE DE L'EHPAD

Monsieur le Président explique que suite aux difficultés financières rencontrées par l'EHPAD en matière de trésorerie, l'établissement a fait une demande de fonds d'urgence auprès de la Commission Départementale de suivi des ESMS en difficulté réunissant l'ARS, le Département de la Charente-Maritime et divers autres organismes.

A l'issue des différentes commissions, l'établissement a reçu 80 000€ de la part de l'ARS.

La dotation de l'ARS va augmenter de 40 000€ en 2025. Le Département a déjà augmenté sa dotation de 16 000€ en 2024 (suite à la validation du GMP).

Corinne Etourneau explique le contenu du dossier constitué en juillet 2024 et les pistes de diminution des dépenses :

- Projection des axes d'économie sur 3 ans (sur le personnel, optimisation des achats ...)
- Augmentations des dotations suite à l'évaluation du PATHOS et du GMP des résidents.
- Augmentation du tarif hébergement chaque année pour favoriser le retour à l'équilibre.

La première commission a eu lieu début septembre et le versement de l'aide est intervenu fin octobre.

CCAS DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
Séance du 7 novembre 2024 à 10h00, salle du conseil municipal

**TARIF HEBERGEMENT 2025**

Monsieur le Président explique la prévision d'augmentation des tarifs sur 3 ans.

Année	Prix journée	Augmentation prix journée	Nombre journées prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Recettes	Différences R/D
2024	64,1		3949	253130,9		-38 120,09
2025	71,1	+ 7 € /jour	3985	283333,5	30202,6	-7 917,49
2026	76,1	+ 5 € / jour	3985	303258,5	50127,6	12 007,51
2027	79,1	+ 3 € / jour	3985	315213,5	62082,6	23 962,51

Il est proposé un tarif journalier hébergement à 71.10€, conformément aux engagements pris lors de la constitution du dossier de fonds d'urgence.

Il est également proposé de voir avec le Département de la Charente-Maritime pour l'habilitation de l'établissement à l'aide sociale (renseignements à prendre).

Un courrier d'information sur le tarif hébergement sera envoyé aux familles en fin d'année, avec la possibilité de constituer, si besoin, un dossier d'aide sociale (selon les droits et les revenus des résidents).

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 7)

**APPROUVE** le tarif hébergement journalier à 71.10€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**CCAS DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
Séance du 7 novembre 2024 à 10h00, salle du conseil municipal

**DECISION MODIFICATIVE**

<b>DESIGNATION DES ARTICLES</b>		<b>OUVERTURE DE CREDITS</b>	
<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime de sécu - Dotation SOINS		5 467.00 € SOINS
7488	Autres subventions d'exploitation et participations		80 000.00 € SOINS
62113	Personnel médical et paramédical SOINS	5 000.00 €	
622311	Médecins coordonnateurs SOINS	1 500.00 €	
64111	Rémunération principale titulaires SOINS	10 000.00 €	
64111	Rémunération principale titulaires DEP	5 000.00 €	
64111	Rémunération principale titulaires HEB	5 000.00 €	
64131	Rémunération principale contract. SOINS	23 967.00 €	
64131	Rémunération principale contract. DEP	10 000.00 €	
64131	Rémunération principale contract. HEB	10 000.00 €	
64151	Rémunérations principale rempl cdg SOINS	5 000.00 €	
64514	Cotisations France Travail HEB	4 000.00 €	
64514	Cotisations France Travail DEP	4 000.00 €	
64514	Cotisations France Travail SOINS	2 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>85 467.00 €</b>	<b>85 467.00 €</b>

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 7)

**APPROUVE** la décision modificative telle que présentée par le Président.

**DELIBERATION POUR L'ADHESION AU RISQUE PREVOYANCE / CONVENTION AVEC LE CDG17**

Monsieur le Président explique que la participation de l'employeur au risque prévoyance – maintien de salaire sera obligatoire au 01/01/2025. L'agent et l'employeur participe chacun à hauteur de 50%.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 7)

**APPROUVE** la délibération et autorise le Président à signer les documents à venir.

-----  
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**Séance du 7 novembre 2024 à 10h00, salle du conseil municipal**

**DELIBERATION POUR L'ADHESION A L'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Président explique que le contrat d'assurance groupe arrive à son terme le 31/12/2024. Le CDG17 a lancé un appel d'offre et a retenu RELYENS à compter du 01/01/2025. La négociation a permis de diminuer le taux de cotisation :

- De 7.38% à 7.09% pour les agents CNRACL avec une franchise de 15 jours pour les agents en arrêt maladie
- De 1.05% à 1.01% pour les agents IRCANTEC avec une franchise de 10 jours pour les agents en arrêt maladie.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 7)

**APPROUVE** l'adhésion et autorise le Président à signer les documents à intervenir.

**DELIBERATION POUR L'ADHESION A LA CONVENTION-CADRE DU CDG17**

Monsieur le Président explique que le CDG17 propose l'adhésion à une convention-cadre pour l'ensemble des missions proposées. Les interventions seront ensuite facturées selon les demandes du CCAS et de l'EHPAD.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 7)

**APPROUVE** l'adhésion telle que proposée par le Président.

**DELIBERATION POUR L'AMORTISSEMENT DES BIENS 2024**

- Amortissement Evaluation Qualité HAS Cabinet OULAD : 7 750,08€ sur 5 ans
- Amortissement Armoire à DASRI : 2 967.60€ sur 10 ans
- Amortissement Chambre froide n° 1 : 1 416.95€ sur 5 ans
- Amortissement Chambre froide n° 2 : 1 416.95€ sur 5 ans
- Amortissement four : 2 047.92€ sur 5 ans
- Amortissement Robot coupe : 1 724.16€ sur 3 ans
- Amortissement Scanner Canon : 370.80€ sur 5 ans

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 7)

**APPROUVE** l'amortissement des biens tel que proposé par le Président.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DE L'EHPAD**

Monsieur le Président explique qu'à la demande du Département de la Charente-Maritime et sur les conseils du Conseiller aux Décideurs Locaux, il est nécessaire d'annuler et de remplacer la précédente délibération d'affectation du résultat 2023.

Il est proposé d'affecter le résultat comptable 2023 déficitaire de 127 317.38 €, toutes sections confondues, de la manière suivante :

- Compte 10686 Réserves de compensation des déficits : 45 807.08€
- Compte 11934 Report à nouveau déficitaire : 81 510.30€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
(Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 7)

**APPROUVE** l'affectation du résultat telle que présentée par le Président.

CCAS DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

-----  
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Séance du 7 novembre 2024 à 10h00, salle du conseil municipal**

**QUESTIONS DIVERSES**

Les informations suivantes sont données aux membres de l'instance :

L'EHPAD ne dispose d'aucune chambre disponible actuellement.

Une chambre a été entièrement rénovée (peinture, changement du revêtement de sol et plomberie).

Les radiateurs ont été désemboués au printemps. La mise en chauffe fonctionne correctement. Cela va entraîner une baisse de la consommation électrique, les chauffages d'appoint ayant été retirés.

Fin de séance : 11h30

Le Président du CCAS  
Didier BASCLE

Le secrétaire de séance,  
Sylvie ROUX



## CCAS DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Séance du 7 novembre 2024 à 10h00, salle du conseil municipal

#### TABLEAU DES DELIBERATIONS

DELIBERATION	OBJET	Approuvée	Reportée	Rejetée
D20241107_13	ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CDG17 EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE	X		
D20241107_14	ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG17	X		
D20241107_15	ADHESION A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE AUX MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CDG17	X		
D20241107_16	DECISION MODIFICATIVE	X		
D20241107_17	DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET	X		
D20241107_18	AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DE L'EHPAD – ANNULE ET REMPLACE	X		
D20241107_19	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 2024	X		
D20241107_20	TARIF HEBERGEMENT 2025	X		